

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR MALTERIES SOUFFLET, filiale de



PRESENTEE PAR



**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »
RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE MALTERIES SOUFFLET**

PRIX D'OFFRE : 600 euros par action Malteries Franco-Belges coupon attaché¹

DUREE DE L'OFFRE : 20 jours de négociation



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué est établi et publié par Malteries Soufflet (l'« **Initiateur** ») conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 20 décembre 2018, apposé le visa n°18-573 en date du 20 décembre 2018 sur la note d'information établie par l'Initiateur relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Malteries Franco-Belges (l'« **Offre** »).

Le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Malteries Soufflet, déposé auprès de l'AMF le 20 décembre 2018, est mis à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où les actions Malteries Franco-Belges non apportées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires de la société Malteries Franco-Belges ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Malteries Franco-Belges, l'Initiateur demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux dispositions des articles L. 433-4, III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre visant les actions Malteries Franco-Belges non apportées à l'offre.

¹ L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 9 novembre 2018 a approuvé la distribution d'un dividende de 5,89 euros. Ce dividende sera versé après la clôture de l'Offre.

Les exemplaires du document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du Groupe Soufflet (www.soufflet.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

| | |
|---|--|
| Malteries Soufflet Quai Sarrail 10400 Nogent-sur-Seine France | Portzamparc Groupe BNP Paribas 13, rue de la Brasserie 44100 Nantes France |
|---|--|

CONTACTS

Claudine REVOLIO
Directeur de la communication Groupe
03 25 39 44 89

Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.